vinetur

Le gouvernement britannique augmentera les droits sur l’alcool de 4,55 % au 1er février 2027

Selon les analystes, cette hausse pourrait ajouter environ 11 pence au prix d’une bouteille de vin si les détaillants la répercutent sur les consommateurs

mardi 24 novembre 2026



Le gouvernement britannique augmentera les droits sur l'alcool de 4,55 % à compter du 1er février 2027 et élargira les allègements fiscaux accordés aux petits producteurs. Cette décision budgétaire pourrait faire grimper les coûts et les prix de vente de la bière, du cidre, du vin et des spiritueux si les entreprises répercutent la hausse de la taxe sur les consommateurs.

Dans une analyse publiée mardi 24 novembre, l'Institute of Alcohol Studies a indiqué que cette hausse, alignée sur le Retail Prices Index (RPI), constitue la troisième augmentation consécutive des droits sur l'alcool indexée sur l'inflation. Le gouvernement a déclaré que cette approche visait à concilier la contribution des producteurs d'alcool et du secteur de l'hôtellerie-restauration avec le rôle des droits dans la réduction des méfaits liés à l'alcool.

La mesure s'applique aux produits pression comme aux produits non servis à la pression. Le budget a également renforcé le dispositif Small Producer Relief pour les producteurs dont les volumes sont inférieurs à un certain seuil, notamment en élargissant la dégressivité de la remise pour les boissons titrant moins de 3,5 % d'alcool. Pour le secteur des boissons, cette évolution pourrait légèrement atténuer l'impact pour certains petits brasseurs, producteurs de cidre et autres producteurs, tandis que les grandes entreprises resteront confrontées à une hausse de la facture fiscale sur leurs principales gammes.

Selon l'analyse de l'IAS, les prévisions budgétaires ne tablent sur aucune hausse ni baisse des recettes globales liée à l'augmentation indexée sur le RPI, l'indexation sur l'inflation étant considérée comme le scénario par défaut. L'élargissement du dispositif Small Producer Relief devrait toutefois réduire les recettes du Trésor d'environ 10 millions de livres par an.

L'institut a indiqué que la composante des droits augmenterait sensiblement pour plusieurs produits courants. Pour une canette de bière de 440 ml titrant 4,5 % vol., les droits passeront de 45 pence à 47 pence. Pour une canette de cidre de 440 ml titrant 4,5 % vol., ils passeront de 21 pence à 22 pence. Pour une bouteille de vin de 750 ml titrant 11 % vol., ils augmenteront de 2,53 £ à 2,64 £. Pour une bouteille de spiritueux de 700 ml titrant 37,5 % vol., ils passeront de 8,92 £ à 9,33 £.

Si ces hausses sont intégralement répercutées, les consommateurs paieront, selon l'IAS, environ 2 pence de plus pour une canette de bière de degré alcoolique moyen, 11 pence de plus pour une bouteille de vin et 41 pence de plus pour une bouteille de spiritueux. Pour une pinte de bière ou de cidre à la pression, la hausse serait respectivement d'environ 2 pence et 1 penny. L'effet réel sur les prix en rayon et au bar pourrait varier. L'institut a cité des études selon lesquelles les détaillants répercutent souvent une part moins importante de la hausse des droits sur les produits les moins chers et une part plus importante sur les produits plus onéreux, peut-être afin de préserver les prix des achats les plus sensibles au prix.

Cette décision budgétaire intervient après plus d'une décennie durant laquelle les droits sur l'alcool ont souvent été gelés ou réduits en valeur nominale. L'IAS a indiqué que, même après la dernière hausse, les taux réels des droits en février 2027 resteront nettement inférieurs à ceux de 2012/13. Selon ses calculs, les droits sur la bière resteront inférieurs de 33 % en termes réels à leur niveau de 2012/13, ceux sur la bière pression de 42 %, ceux sur le cidre et les spiritueux de 26 %, ceux sur le cidre pression de 36 % et ceux sur le vin de 19 %. L'institut estime que les baisses et gels des droits sur la période 2013-2032 auront réduit les recettes du Trésor de 33,9 milliards de livres par rapport à un scénario dans lequel les taux n'auraient pas été régulièrement abaissés en termes réels.

Les organisations de santé publique ont globalement salué la mesure. Katherine Severi, directrice générale de l'IAS, l'a qualifiée de « responsable à la fois sur le plan budgétaire et moral », tandis qu'Ian Gilmore, de l'Alcohol Health Alliance, a estimé qu'elle constituait « une base bienvenue sur laquelle s'appuyer ». Ian Gilmore et Richard Piper, d'Alcohol Change UK, ont déclaré que le gouvernement devrait aller plus loin en instaurant un mécanisme d'augmentation des droits sur l'alcool supérieur au RPI chaque année.

Les organisations professionnelles représentant les producteurs ont exprimé davantage de réserves. La Scotch Whisky Association a qualifié la hausse de « coup décevant » et affirmé qu'elle porterait la charge fiscale sur le whisky à 74 % du prix du produit. La Wine and Spirit Trade Association a jugé la décision « stupéfiante » et déclaré qu'elle réduirait les recettes du Trésor. La British Beer and Pub Association a adopté une

position nuancée : elle a salué les mesures de soutien sur les taxes professionnelles, tout en avertissant que la hausse des droits ajouterait environ 1 à 2 pence au prix d'une pinte. CAMRA, qui représente les consommateurs de pubs et soutient le secteur, a salué l'aide aux petits brasseurs et le projet d'accorder à certains locataires de pubs sous contrat lié le droit de proposer une bière invitée. Mais l'association a estimé que le gouvernement aurait dû réduire la taxe sur la bière et le cidre vendus dans les pubs, tout en augmentant les droits sur l'alcool bon marché vendu en supermarché.

Pour les entreprises du secteur des boissons, le dernier budget dessine un tableau contrasté. Les producteurs et les détaillants ont désormais une meilleure visibilité sur l'évolution de la fiscalité jusqu'en 2027, mais la hausse des droits pourrait peser sur les marges ou entraîner des hausses de prix ciblées, notamment pour le vin et les spiritueux, dont les droits sont plus élevés en valeur absolue. Parallèlement, le renforcement des allègements pour les petits producteurs et les produits moins alcoolisés pourrait influer sur le développement des produits et la planification fiscale des producteurs indépendants cherchant à rester compétitifs dans un contexte de coûts plus élevés.